



Projet d'établissement

EAJE



Nom de l'établissement : Les Zygo'Thau
Date : le 20 juillet 2021

Cachet, signature

Service d'agrément territorialisé, le par (initiales)

Visa du Conseil Départemental

Le :

Visa de la Caisse d'Allocations familiales

Le :

Le projet d'établissement comprend 4 parties :

- ✓ La présentation de la structure
- ✓ Le projet social qui explicite le positionnement et le rôle que joue le lieu d'accueil par rapport à son environnement
- ✓ Le projet éducatif qui exprime les valeurs et objectifs éducatifs que l'équipe souhaite promouvoir à travers les relations et les activités avec les enfants accueillis
- ✓ Le projet pédagogique qui traduit la mise en œuvre de notre pratique professionnelle

1. Présentation de l'établissement

1.1. Identité

Type et nom de l'établissement : Crèche Les Zygo'Thau
Adresse : 58 bis route de Florensac – 34340 MARSEILLAN
☎ 04 67 77 36 54
E-mail : creche@marseillan.com

Nom du gestionnaire : MAIRIE – Yves MICHEL
Statut du gestionnaire : Maire

Mode de fonctionnement :
 Fonctionnement en mode Psu
Fonctionnement en mode Paje

1.2 Capacité et type d'accueil proposés

Nombre de places : **55 places structurées en 3 sections inter-âge.**

Type d'accueil et particularités : **accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence.**

1.3 Compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

Educatrices jeunes enfants : poste de direction, adjointes ou en fonction de continuité de direction. Elles dirigent la structure petite enfance, la gèrent administrativement, organisent le travail de l'équipe, représentent la structure. Elles sont garantes du projet pédagogique, veillent au respect du règlement de fonctionnement et à la sécurité des enfants.

Infirmière : Elle assure la continuité de la fonction de direction, veille, conjointement avec la directrice, à la surveillance médicale des enfants et est responsable de la prévention et du dépistage des

troubles du développement en relation avec le médecin de l'établissement.

Auxiliaires de puériculture : Elles prennent en charge les enfants individuellement ou collectivement. Elles répondent à leurs besoins et sollicitations, assurent leur surveillance et les soins et mènent, en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants, des activités d'éveil.

CAP petite enfance : Elles participent à l'encadrement des enfants.

Elles assurent l'accueil quotidien des enfants et effectuent des tâches en collaboration avec les auxiliaires de puériculture.

Agent de restauration : Elle assure et contrôle la réception des repas en liaison froide. Elle effectue la remise en température des préparations alimentaires. Elle prépare les collations et les goûters. Elle garante du bon fonctionnement, de l'hygiène et de la sécurité de l'espace restauration.

Agents de service : Elles assurent les tâches techniques telles que l'entretien des locaux et du linge et participe à la vie de l'établissement. Elles peuvent participer à l'encadrement des enfants en présence d'un personnel diplômé.

Médecins de crèche : Ils ont pour mission d'assurer :

- le contrôle de l'hygiène générale des structures :
 - o ils assurent les visites médicales d'admission des enfants de moins de 4 mois
 - o ils assurent les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel
 - o ils veillent à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- la surveillance de la santé des enfants : ils assurent le suivi préventif des enfants accueillis et veillent à leur développement harmonieux et à leur adaptation dans la structure, en liaison avec le médecin traitant,
- l'intégration et le suivi des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie(s) chronique(s) (mise en place et validation, le cas échéant, d'un projet d'accueil individualisé, PAI)
- les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Psychologue : Sa mission consiste à avoir une action de formation auprès de l'équipe et apporter une réflexion sur les pratiques professionnelles auprès des enfants, à favoriser la réflexion sur les comportements individuels et collectifs, à savoir conseiller le personnel dans le cas d'enfants en difficulté.

1.3.2 Le travail d'équipe

Les réunions d'équipe se déroulent une fois par mois avec l'ensemble du personnel de 18h30 à 20h30. Durant ce temps-là, nous abordons divers sujets : fonctionnement, projets en cours et futurs, temps de parole et échanges autour des pratiques.

Une réunion avec la psychologue et le personnel est organisée une fois par mois.

1.3.3 La formation

Les formations s'effectuent à la demande des agents et une formation commune est faite courant octobre, par le CNFPT.

Les stagiaires sont accueillis tout au long de l'année, allant des classes de collège aux formations diplômantes. Elles sont encadrées par 2 tuteurs de stage avec des bilans intermédiaires pour ajuster la pratique.

Les personnels en contrat d'apprentissage sont encadrés par des maîtres d'apprentissage sur la toute la durée de leur formation.

2 Le projet social

2.1 Le contexte environnemental de l'établissement

FAM T1 - Ménages selon leur composition						
	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2012	%	2017	%	2012	2017
Ensemble	3 694	100,0	3 847	100,0	7 713	7 635
Ménages d'une personne	1 226	33,2	1 449	37,7	1 226	1 449
hommes seuls	555	15	739	19,2	555	739
femmes seules	671	18,2	710	18,4	671	710
Autres ménages sans famille	104	2,8	50	1,3	237	100
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 363	64	2 348	61	6 250	6 086
un couple sans enfant	1 362	36,9	1 354	35,2	2 793	2 798
un couple avec enfant(s)	711	19,3	650	16,9	2 669	2 413
une famille monoparentale	289	7,8	345	9	788	874

Nbre habitants	7848 (recensement 2018)
Nbre enfants < 3 ans	128 inscrits dans les structures d'accueil (2020)
Nbre enfants < 6 ans	337 (CAF en 2019)

AUTRES INDICATEURS CONNUS : (composition et situation des familles, taux activité féminine, taux de scolarisation, revenu moyen des familles,)

Ménages	3847 en 2017
Demandeurs d'emploi catégorie A	647
Activité hommes	73,2 %
Activité femmes	65,9 %
Scolarisation 3 – 6 ans	212
Natalité	0,85 %
Mortalité	1,36 %

Entre 2014 et 2018, la population a augmenté de 58 habitants.

295 logements sociaux.

0 – 14 ans : 12,8 %

15 – 29 ans : 11,1 %

30 – 59 ans : 32,7 %

60 ans et plus : 43,4 % (INSEE 2017)

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	3 298	3 407	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	60	10	0,9	1,8	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	275	150	0	12,6	3,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	135	85	0	6,2	2
Professions intermédiaires	235	330	3,7	20,2	2,3
Employés	200	769	22,2	29,5	4,7
Ouvriers	470	95	12	18	2,4
Retraités	1 559	1 349	0,0	0,9	73,8
Autres personnes sans activité professionnelle	365	620	61,1	10,9	10,5

- Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

Le territoire :

La commune est traversée du Nord au Sud par la RD 51 reliant Marseillan à Agde. La RD 28 relie d'Ouest en Est Florensac à Marseillan tandis que la RD 612 longe la côte méditerranéenne par le lido joignant Sète à Marseillan-plage.

L'autoroute A9, est un axe routier majeur en terme de trafic. L'accès à Marseillan s'opère via les échangeurs de Poussan à l'Est et de Bessan à l'Ouest.

Marseillan comptait 7 848 habitants au dernier recensement de la population réalisé par l'INSEE en 2018. Sa densité de population est de 151,8 habitants/km² pour une superficie de 5 170 hectares (dont environ 2 745 ha d'eau).

La commune jouit d'une situation privilégiée sur les bords de la Méditerranée, de la lagune de Thau et du canal du Midi.

La commune est constituée de deux pôles de vie : Marseillan ville et Marseillan plage. Le premier est le pôle de vie originel. Il est bordé par l'Etang de Thau à l'Est et par une plaine à dominante viticole à l'Ouest. Marseillan-Plage au Sud-Est de la commune est une station balnéaire au contact de la mer Méditerranée et de l'Etang de Thau. Cette situation « bi-polaire » engendre des caractéristiques et des enjeux spécifiques à chaque entité mais aussi en termes de liaisons routières et de déplacements.

Le cadre de vie :

La commune de Marseillan a vu doubler sa population depuis les années 1975, passant de 3 483 habitants en 1975 à 7 848 habitants en 2018. Il est important de noter que pendant la période estivale, la commune peut accueillir simultanément dans les résidences secondaires et autres types d'hébergements (campings, résidences...) environ 55 000 personnes, soit 6 à 7 fois la population permanente.

La commune de Marseillan a un rythme de croissance démographique important tout comme le territoire du Bassin de Thau. Cette attractivité induit des enjeux quant à l'accueil de ces nouvelles populations sur le territoire communal.

La commune jouit d'un héliotropisme favorable. La population vieillissante cherche des activités que lui apportent les 125 associations locales et les prestataires privés. Le cadre de vie est rythmé par des manifestations locales traditionnelles et estivales.

L'habitat :

L'écart entre le nombre de logements (9 778 logements) et le nombre d'habitants (7 848 habitants) est important, avec plus de logements que d'habitants sur la commune de Marseillan. Cela peut s'expliquer par sa situation géographique qui fait de la commune un lieu de villégiature où sont présents de nombreuses résidences secondaires ou occasionnelles.

A l'instar de ce qui se passe dans les autres communes littorales, on observe un phénomène progressif de transformation de l'habitat résidentiel saisonnier en habitat permanent et/ou en location de septembre à juin. On estime à environ 800 le nombre des résidents à l'année à Marseillan-plage aujourd'hui.

L'offre de services à la population :

Les grands services liés à la population sont divers avec un large éventail. On peut synthétiser de la façon suivante :

- Un bon niveau d'équipements administratifs et de services publics à Marseillan-ville, qui fonctionnent à l'année, et durant la période estivale à Marseillan-plage.

- Marseillan-ville offre plus d'équipements et services que Marseillan-plage, créant ainsi une centralité plus marquée.
- Des équipements scolaires qui répondent aux besoins de la commune.
- 1 EAJE multi accueil, qui offre un accueil diversifié répondant aux besoins des familles à proximité du complexe sportif et du collège.
- Une offre de services de santé de proximité suffisante.
- Des équipements culturels, récréatifs et sportifs variés.
- Des espaces publics attractifs notamment par son centre-ville réaménagé récemment.
- Une vie associative dense et active.

2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social

2.2.1 La mixité sociale

Au sein de la crèche, nous accueillons des familles de tout horizon et de toutes catégories socioprofessionnelles quelque soit l'origine sociale, culturelle ou le modèle familial.

Nous avons un accroissement de familles avec de faibles revenus dont le taux horaire est en dessous de 1 euro.

Nous accueillons les enfants dont les parents travaillent, suivent une formation, sont en recherche d'emploi, des parents saisonniers ou qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

Une convention a été signée entre la commune et le Conseil Départemental, dans el cadre du Plan Pauvreté.

2.2.2 L'accompagnement à la parentalité

- Une fois par trimestre, nous organisons une soirée de rencontre entre la psychothérapeute des crèches et les familles. Il n'y a pas de thème défini. Les parents sont acteurs de cette soirée et abordent les sujets qu'ils souhaitent.
- Des échanges quotidiens sur la structure avec les familles lors de l'accueil de l'enfant le matin et le soir.
- Un accompagnement à l'allaitement maternel si le parent souhaite continuer celui-ci à la crèche.
- Il y a pour projet de mettre en place un conseil de crèche et un café des parents en 2022.

2.2.3 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

La crèche a adhéré à la charte de l'enfant en situation de handicap en 2007.

Une formation en intra avec l'ensemble du personnel sur cette thématique a été effectuée en octobre 2019.

De plus, un protocole d'accueil individualisé signé par le médecin de crèche est établi pour les enfants qui présentent des maladies chroniques et /ou allergiques.

Un protocole d'accueil personnalisé est mis en place avec les familles afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant accueilli.

Des échanges réguliers avec les médecins de crèche sont mis en place.

De plus, nous travaillons en partenariat avec la puéricultrice de la PMI pour faciliter l'accueil des enfants.

2.3 Les modalités de relations partenariales

La crèche s'inscrit dans un réseau avec différents partenaires :

- Matinée petite enfance « A petits pas » en lien avec la MJC de Marseillan et le RAM d'Agde. Il y a 3 matinées organisées par an pour les enfants âgés de 0-3 ans dans les locaux de la MJC. Cette matinée est ouverte gracieusement à l'ensemble des familles de Marseillan, les assistantes maternelles de la commune, les enfants de la crèche. Des animations et activités d'éveils diverses sont proposées aux enfants ainsi qu'une collation.
- Matinée d'animation organisée par le RAM qui invite les enfants de la crèche à participer à des activités. Il y a environ une à deux animations par mois. Les enfants du groupe des plus grands se rendent à cette matinée dans les locaux mis à disposition du RAM sur la commune de Marseillan.
- La crèche a mis en place un partenariat avec l'association « Lo Cranc de Massilhan » depuis novembre 2016. Deux intervenantes de cette association viennent une fois tous les 15 jours pour chanter des comptines et proposer des jeux de doigts en occitan aux enfants. Notre village est imprégné de la culture occitane, à travers le nom des gens, des lieux, notre journal communal « Lo Cridaire ».

3 Le projet éducatif

Ce projet éducatif est animé par un certain nombre d'orientations éducatives communes à toute l'équipe, elles ont été longuement réfléchies grâce à l'investissement de chacun et s'appuyant sur l'analyse de pratiques. Ces orientations renvoient aux attitudes et comportements des accueillants face à l'enfant. Elles font référence à des théories du développement de l'enfant, tant sur le plan psychique, cognitif et affectif. Les orientations éducatives qui animent et guident notre travail sont :

- Faire vivre la bientraitance (réf ANESM), ces principes et application constituent le fondement de toutes les bonnes pratiques professionnelles.

La notion de bientraitance consiste à aborder l'autre avec une attitude positive et avec la volonté de faire le bien pour lui. Cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif.

Mots clefs : humanité, dignité, solidarité, équité, empathie, respect, écoute

- Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille afin de créer une sécurité affective en :
 - ✓ Contribuant au bien être de l'enfant
 - En favorisant leur développement socio-affectif et psychomoteur
 - En respectant le rythme de chaque enfant
 - En mettant en place un accompagnement personnalisé
 - En répondant à ses besoins au quotidien
 - En l'accompagnant vers l'autonomie et la socialisation
 - ✓ Contribuant à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant
 - En lui offrant un environnement adapté par l'aménagement de différents espaces
 - En lui proposant des activités adaptées qui stimulent son développement sensoriel et son imaginaire
 - ✓ Accompagnant la fonction parentale
 - En favorisant le travail en concertation avec les parents
 - En développant un rôle d'écoute et de conseil
 - En cultivant le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
- Privilégier le vivre ensemble en :
 - ✓ Favorisant la mixité sociale et culturelle dans toutes les actions ;
 - ✓ Articulant l'attention portée à l'enfant en tant qu'individu et sa place au sein du collectif ;
 - ✓ Favorisant la concertation, l'échange et le partage entre l'ensemble des acteurs.

Nos objectifs éducatifs sont donc les suivants :

- Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échanges répondant à leurs besoins
- Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie
- Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.

3.1 La place des parents

Afin d'établir une relation de confiance avec les professionnelles et être rassurés lorsqu'ils confient leur enfant, les parents sont invités à participer à la vie de la crèche à diverses occasions, notamment :

- lors de la semaine de familiarisation
- lors de la réunion annuelle avec les familles à l'automne

- lors de trois réunions trimestrielles avec la psychologue des crèches
- lors de goûter d'anniversaire ou fêtes diverses
- lors du conseil de crèche
- lors du café des parents

3.2 L'organisation de l'accueil

3.2.1 Le premier accueil, la période de familiarisation

- **La familiarisation**

La familiarisation se déroule sur une semaine et servira de période de transition pendant laquelle l'équipe se rendra disponible, attentive afin que le passage entre la maison et la collectivité se fasse en douceur, que l'enfant parvienne à créer des liens entre les deux, à instaurer une certaine continuité entre ces deux lieux de vie.

Elle se poursuit au-delà et est propre à chaque enfant. Le rythme de l'enfant est respecté (flexibilité sur les horaires prévus) afin de le perturber le moins possible, surtout si la séparation d'avec ses parents est difficile.

En se familiarisant avec de nouveaux repères spatiaux temporaires et de nouveaux visages (adultes et enfants), il commencera à évoluer ainsi dans un environnement et une atmosphère sécurisant pour lui.

L'adaptation est aussi celle des parents.

- **Le rendez-vous administratif**

Préalable à la période de familiarisation, il servira à traiter uniquement de l'administratif (rappel du règlement, formulaires à remplir...). Ainsi, cela permettra de se centrer sur l'enfant et ses parents dès les premiers moments de l'adaptation.

La directrice ou une de ses adjointes fait visiter les locaux à la famille, leur présente l'équipe.

Ce moment d'échange sera l'occasion d'aborder d'autres sujets tels que les pratiques professionnelles existantes dans la structure, le déroulement d'une journée-type à la crèche et de répondre aux questionnements éventuels des familles.

- **Le premier accueil**

Les habitudes de vie représentent un premier lien entre l'enfant, sa famille et les accueillantes. Elles servent à mieux connaître l'enfant, à cerner comment il évolue à la maison, à pouvoir par la suite lui proposer un meilleur accompagnement.

Durant cette première rencontre, les professionnelles s'attacheront à faire une observation fine de l'enfant et de son ou ses parents, ceci afin de s'adapter au mieux à leurs réactions. L'adulte va créer le lien en proposant des jeux et jouets à l'enfant et en proposant aux parents de participer : ils pourront par exemple donner un biberon à la crèche.

Pendant ce temps d'adaptation, nous engageons un véritable travail avec les parents car il est important qu'ils participent afin que la séparation se fasse dans les meilleures conditions. Pour cela, nous les invitons à entrer dans la salle d'éveil, à prendre le temps de confier leur enfant à l'équipe.

- **L'enfant pendant la semaine de familiarisation**

Les accueillantes interrogeront les parents par rapport au premier contact de la veille (y a-t-il eu des réactions particulières ou pas ?). Elles prendront ensuite la « relève », c'est-à-dire qu'elles noteront ce qui s'est passé depuis la veille. Ceci permettra d'ajuster leurs réponses à l'enfant tout au long du moment qu'il passera à la crèche et de faire connaissance d'une manière particulière et non comme un enfant déjà présent depuis longtemps. En verbalisant chaque moment, en étant attentives à son comportement, l'enfant pourra être rassuré à chaque situation nouvelle rencontrée.

L'enfant pourra garder un objet de la maison, son doudou, sa sucette si besoin ; les professionnelles n'hésiteront pas à le prendre dans les bras, à lui proposer des jeux nouveaux pour lui. Peu à peu les adultes et l'enfant établissent une relation de confiance.

3.2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

- **L'accueil au quotidien et pédagogie**

Il commence à la porte d'entrée par un « bonjour » nominatif de la part des accueillantes. Elles aideront à déshabiller l'enfant si besoin et inviteront parents et enfants à entrer dans la salle d'accueil.

L'accueil doit être un moment chaleureux pendant lequel l'enfant est encore dans les bras de son parent généralement ; il s'agit pour les deux de prendre le temps de se séparer en douceur. Pour cela, le personnel se montre disponible par rapport à l'attitude des parents (par exemple, s'asseoir sur le tapis de jeu), s'informe sur ce qui s'est passé depuis la veille et qui servira à un meilleur accompagnement de l'enfant durant la journée ou demi-journée. Les professionnelles resteront neutres face à ce que relatent les familles dans un souci de confidentialité et de soutien à la parentalité.

Le soir, les familles sont également invitées à entrer dans la pièce de jeu et à retrouver leur enfant à leur rythme : les professionnelles laissent ce temps avant de faire une relève personnalisée aux parents (elles positivent la journée de l'enfant, s'appuient sur un fait ou une activité réalisée par l'enfant, éclairent ses réactions).

Au sein de la crèche, la journée de l'enfant se décompose en plusieurs moments.

De 7h30 à 9h15, c'est le temps d'accueil dans la salle d'éveil : l'éducatrice ou l'auxiliaire prennent les relèves afin de savoir tout ce qui s'est passé depuis la veille. Une autre personne sera présente aux jeux au niveau du tapis d'éveil.

Vers 9h30 les enfants prennent une petite collation. C'est en fait plus un temps de regroupement qu'un véritable repas : on se retrouve, on chante

Vers 10h, ceux qui en éprouvent le besoin vont se reposer tandis que d'autres participent à des activités d'éveil (transvasement de semoule, dessin, musique...).

Les repas s'enchaînent entre 11h et 12h30 en fonction des levées de sieste du matin et du rythme de chaque enfant ; les enfants qui n'ont pas dormi le matin vont se reposer, les autres jouent à l'intérieur ou dans la cour.

Les arrivées d'après-midi se font entre 13h45 et 15h ; là encore, en fonction des besoins, les enfants sont couchés ou bien jouent avec les autres.

Vers 15h, les goûters s'échelonnent jusqu'à 16h30-17h : les plus petits prennent leur biberon, les plus grands ont un laitage, une compote et des biscuits ou tartines.

A 16h30, ce sont les premiers départs qui s'enchaînent jusqu'à 18h30 ; les enfants qui doivent patienter un peu sont invités à écouter de la musique, une histoire ou faire un câlin. Demain, ce sera une nouvelle journée de découvertes et de jeu pour tous les enfants.

- **Favoriser un espace sécurisant**

Dans ce lieu que représente la crèche, tout a été pensé en termes d'aménagement de l'espace. Celui-ci a été conçu de façon à respecter les besoins spécifiques de chaque enfant, sa sécurité par rapport aux installations choisies (jeux, meubles, barrières de séparation...). D'autres moyens seront mis en place par les professionnelles afin de permettre à l'enfant de se sentir rassuré même en l'absence de son parent.

3.3 La vie quotidienne

3.3.1 L'éveil et le jeu

L'objectif est de permettre à l'enfant de développer l'ensemble de ses potentialités tout en respectant son rythme, son développement individuel.

Toute au long de la journée, des activités d'éveils diverses sont proposées aux enfants avec du matériel adapté et renouvelé pour répondre à leurs différents besoins.

Les professionnels mettent en place des activités dirigées en fonction de leur développement. Des activités libres sont proposées tout au long de la journée aux enfants ainsi que des sorties extérieures.

De plus, nous avons un partenariat avec l'association « Lo Cranc de Massilhan » depuis novembre 2016. Deux intervenantes de cette association viennent une fois tous les 15 jours pour chanter des comptines et proposer des jeux de doigts en occitan aux enfants. Ils découvrent ainsi une autre langue, de nouvelles sonorités tout cela accompagnés par un instrument de musique, la guitare essentiellement.

Egalement, la communication gestuelle associée à la parole est pratiquée auprès des enfants suite à la formation de l'ensemble de l'équipe.

L'enfant imite l'adulte sur certains mots à travers les gestes car l'enfant a la capacité d'imiter les gestes bien avant celle de parler. Ils maîtrisent les gestes bien avant les mots. Nous utilisons des signes dont les mots reviennent souvent au cours de la journée. A la parole, associez simultanément un signe qui traduit un mot-clé, une idée, une envie, un besoin. Cela facilite les échanges entre enfants et adultes surtout pour l'enfant qui ne parle pas encore. Cet outil de communication permet de mieux répondre aux besoins exprimés par l'enfant et c'est ainsi une passerelle vers le langage.

L'enfant s'amuse tout en apprenant.

3.3.2 L'alimentation

Nous avons trois moments essentiels.

Le premier, c'est la collation. Elle représente plutôt un temps de regroupement après l'accueil matinal, dans la convivialité, qu'un véritable repas (elle ne doit pas freiner l'appétit du midi) : elle se compose d'eau, de fruits.

Au cours du second, le repas du midi, nous respectons le rythme de l'enfant, son régime alimentaire et son appétit. Selon son développement, nous lui proposons le verre ou le bec verseur à la place du biberon.

Concernant son régime, les parents nous informent des introductions alimentaires successives de l'enfant, de la modification des textures du repas (du mixé aux morceaux par exemple). L'enfant va progressivement apprendre à manger seul, guidé et encouragé par l'adulte.

Enfin, lors du troisième moment, le goûter, les enfants ont la possibilité soit de prendre un biberon, soit de manger laitage, compote et tartines ou biscuits.

Au cours de ces trois moments, nous privilégions une ambiance conviviale :

- Concernant les bébés, nous favorisons la relation entre l'adulte (confortablement installé dans le fauteuil d'allaitement) et l'enfant (tenu dans les bras).
- Pour les moyens, nous introduisons les notions d'hygiène (lavage des mains), d'« attendre son tour » et de manger ensemble (par petits groupes) ; nous favorisons la découverte du « plaisir de la table » en séparant protéines et légumes afin de proposer diverses textures, couleurs et goûts.
- Les enfants du groupe des grands, accompagnés par un adulte, apprennent à se servir seul progressivement au cours de l'année (utilisation du self-service)

Cela induit que les professionnelles soient totalement impliquées dans ces moments essentiels de la journée de l'enfant.

Nous favorisons l'allaitement maternel selon un protocole établi.

3.3.3 Le sommeil

Nous nous attachons à respecter le rythme de l'enfant : le sommeil n'est pas imposé mais sera néanmoins privilégié par rapport à toute autre activité. Nous respectons également les rites d'endormissement de l'enfant : chaque enfant retrouve son drap, sa gigoteuse, son doudou, sa sucette (si besoin) et l'on s'efforce que l'enfant ait toujours le même lit. Cependant, nous préparons l'enfant à l'endormissement par un retour au calme (musique, histoire, câlins), et nous verbalisons à l'enfant qu'il va aller se reposer et que nous serons présent lors de son endormissement, nous faisons en sorte que ce moment se passe du mieux possible et ne soit pas source d'angoisse pour l'enfant.

Nous tenons compte de ce que préconisent les parents au moment des relèves et en privilégiant les besoins de sommeil de l'enfant. Nous nous attachons aussi à ce que l'enfant ait un réveil en douceur (petit câlin dans les bras) avant de le rhabiller pour manger ou pour jouer. Le dortoir et le lit restent les lieux privilégiés d'un sommeil de qualité. Quand l'enfant dort tout seul dans le dortoir, nous permettons au parent de le réveiller, afin de se retrouver en douceur.

Enfin, nous tenons à la notion d'INDIVIDUALISATION DU SOMMEIL en tenant compte des contraintes du groupe, de la collectivité et du personnel présent.

3.3.4 L'hygiène et les soins corporels

Il représente également un moment de relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant. Nous nous attachons à entrer en contact avec celui-ci en verbalisant les gestes que nous allons lui prodiguer avant et pendant le change. Nous prenons le temps de faire participer l'enfant en fonction de son développement psychomoteur.

Durant le soin, les professionnelles respecteront les notions de sécurité, de confort et de respect du corps de l'enfant.

4 Conclusion

La satisfaction des besoins de l'enfant dans le respect de son rythme et de son développement est la ligne de conduite essentielle dans le travail de l'équipe éducative.

Elle conduit l'enfant à acquérir l'estime de soi et lui permet d'aller sereinement vers l'exploration et l'autonomie.

Chaque professionnelle est présente pour accueillir l'enfant et sa famille. Responsable de sa mission éducative, elle encourage et guide l'enfant dans ses découvertes et l'aide ainsi à grandir dans un lieu sécurisant.

L'équipe n'hésite pas à se remettre en question, à se former afin de rester en permanence dans une dynamique de travail ; ce qui implique donc que ce projet sera régulièrement évalué et actualisé.